



Association  
des Bibliothécaires  
de France

## Accessibilité et handicap en bibliothèque : vers une organisation pérenne

Journée d'étude organisée par la Bibliothèque publique d'information (Bpi), le Service du livre et de la lecture (ministère de la Culture, Direction générale des Médias et des industries culturelles), le Département diffusion des connaissances et documentation (ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation) et l'Association des bibliothécaires de France (ABF).

**Mardi 23 novembre 2021**

Petite salle du Centre Pompidou

La journée d'étude sera interprétée en langue des signes française (LSF) et sous-titrée en simultané. Cet événement sera également diffusé en direct en ligne sur [le site professionnel de la Bpi](#) et sur [la page facebook, Bpi pour les professionnels](#) avec l'interprétation LSF et le sous-titrage simultané.

Le rapport de l'IGÉSR intitulé *La prise en compte des handicaps dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur et dans les bibliothèques territoriales* (février 2021) montre les progrès réalisés en matière d'accueil des personnes en situation de handicap au sein des bibliothèques mais surtout le chemin qui reste à parcourir.

En effet, le cœur des missions, qui est l'accueil de tous les publics, implique que les bibliothèques organisent leurs services afin que les personnes en situation de handicap bénéficient de l'accès à la culture, à la lecture et à la documentation tout en participant à la vie citoyenne. La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a renforcé l'obligation d'adaptation de l'environnement, qu'il soit physique, intellectuel ou numérique. Face à la complexité des enjeux qui va croissant, les bibliothèques ne peuvent plus se reposer seulement sur l'investissement de bonnes volontés au sein des équipes : c'est une réponse structurelle et institutionnelle qui s'impose.

L'action de trois leviers paraît nécessaire pour garantir la mise en œuvre d'une démarche globale : la formalisation, l'identification et la formation. La formalisation du projet d'établissement pour engager la politique de la bibliothèque de manière officielle, reconnue et acceptée ; l'identification afin de désigner les référents handicap au sein des équipes ; la formation dans le but de sensibiliser et acquérir les compétences nécessaires à la maîtrise de l'approche humaine et des sujets techniques.

[PROGRAMME ET INSCRIPTION EN LIGNE](#)